

## **Cadrage de la session 2016 du diplôme national du brevet (DNB)**

Les modalités d'attribution du DNB pour la session 2016 demeurent identiques à celles des sessions précédentes.

**Disposition nouvelle** : l'enseignement moral et civique.

**Les épreuves de la session 2016 auront lieu le jeudi 23 et le vendredi 24 juin 2016 pour tous les candidats.**

### **Dispositions du DNB :**

- Série générale pour les élèves de classe de 3<sup>ème</sup> générale de collège,
- La validation du socle commun est exigée, via le Livret personnel de compétences (LPC),
- Les notes de contrôle continu correspondent au total des moyennes annuelles de chaque discipline sauf pour l'histoire – géographie – enseignement moral et civique non prise en compte et pour la note d'éducation physique et sportive qui correspond à la moyenne des 3 APSA retenues par les enseignants ; le total des points du contrôle continu (auquel il convient d'ajouter les points au-dessus de 10 pour les notes obtenues dans l'option DP3 s'établit sur 200 points,
- A l'examen, tous les candidats scolarisés présentent trois épreuves écrites et une épreuve orale, chacune au coefficient 2.

**L'épreuve d'histoire des arts** : pour rappel, pour tous les candidats qui présentent l'histoire des arts sous forme d'épreuve écrite ou orale, cette épreuve est notée sur 20 points. La note attribuée est affectée du coefficient 2, de telle sorte que cette note entre dans le décompte des points pour un total maximal de 40 points sur les 160 points au total pour les quatre épreuves de l'examen.

<b>Les notes du contrôle continu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- comme notes de contrôle continu, on prend la moyenne annuelle de chaque discipline (coefficient 1),</li><li>- sauf EPS : la moyenne est celle des 3 notes d'APSA retenues par les enseignants (coefficient 1),</li><li>- sauf HGEMC non prise en compte,</li><li>- total du contrôle continu (ajouter les points au-dessus de 10 de l'option DP3 sur 200 points en série générale.</li></ul>
<b>Trois épreuves</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Français (coefficient 2) : dictée plus longue, questions plus ouvertes, 2 sujets de rédaction au choix,</li><li>- Maths (coefficient 2) : exercices indépendants,</li><li>- HGEMC (coefficient 2) : les 3 disciplines obligatoirement interrogées ; composition sur le support papier du sujet. Le programme d'enseignement moral et civique est défini pour les 3<sup>e</sup> (NS 2015-151 du 09-09-2015).</li><li>- Une épreuve orale : histoire des arts,</li><li>- Total des points des épreuves : 160 points.</li></ul>
<b>Le socle commun</b>	La validation des 7 compétences du socle commun demeure obligatoire pour obtenir le diplôme.
<b>Le livret personnel de compétences</b>	En cas de non validation d'une compétence, seuls les domaines acquis dans cette compétence doivent être renseignés positivement.